

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 46
les communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES,
LOUISFERT

Référence : CJ RD46
N° : T-C-2026-03-024

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

VU l'avis favorable du Maire de LOUISFERT ;

VU l'avis favorable du Maire de SAINT-VINCENT-DES-LANDES ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 46 afin de réaliser des travaux sur le réseau RTE.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera interdite sur la route départementale 46 classée RDL2 entre les PR 2 + 460 et 2 + 902' sur le territoire des communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES, LOUISFERT.

Le jeudi 12 mars 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante sur l'ensemble de la chaussée.

Toutefois, l'accès sera autorisé pour les Services de secours, Riverains, Transports scolaires.

La restriction sera mise en œuvre de jour de 09h00 à 16h00.

ARTICLE 2

La circulation sera déviée dans les deux sens par :

- Route départementale RD40
- Route départementale RD771G
- Route départementale RD771
- Route départementale RD69
- Route départementale RD46

* Coordonnées GPS : RD46 de 47.662778,-1.454298 à 47.660287,-1.458907

ARTICLE 3

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par CDT, 820 route de la seds 13127 Vitrolles, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant.

ARTICLE 4

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera affiché en mairie des communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES, LOUISFERT et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

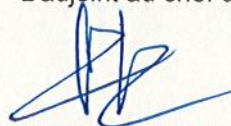
ARTICLE 6

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Les Maires des communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES, LOUISFERT,
Les commandants des groupements de gendarmeries de COB Nozay, COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 04 mars 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,
L'adjoint au chef de service aménagement



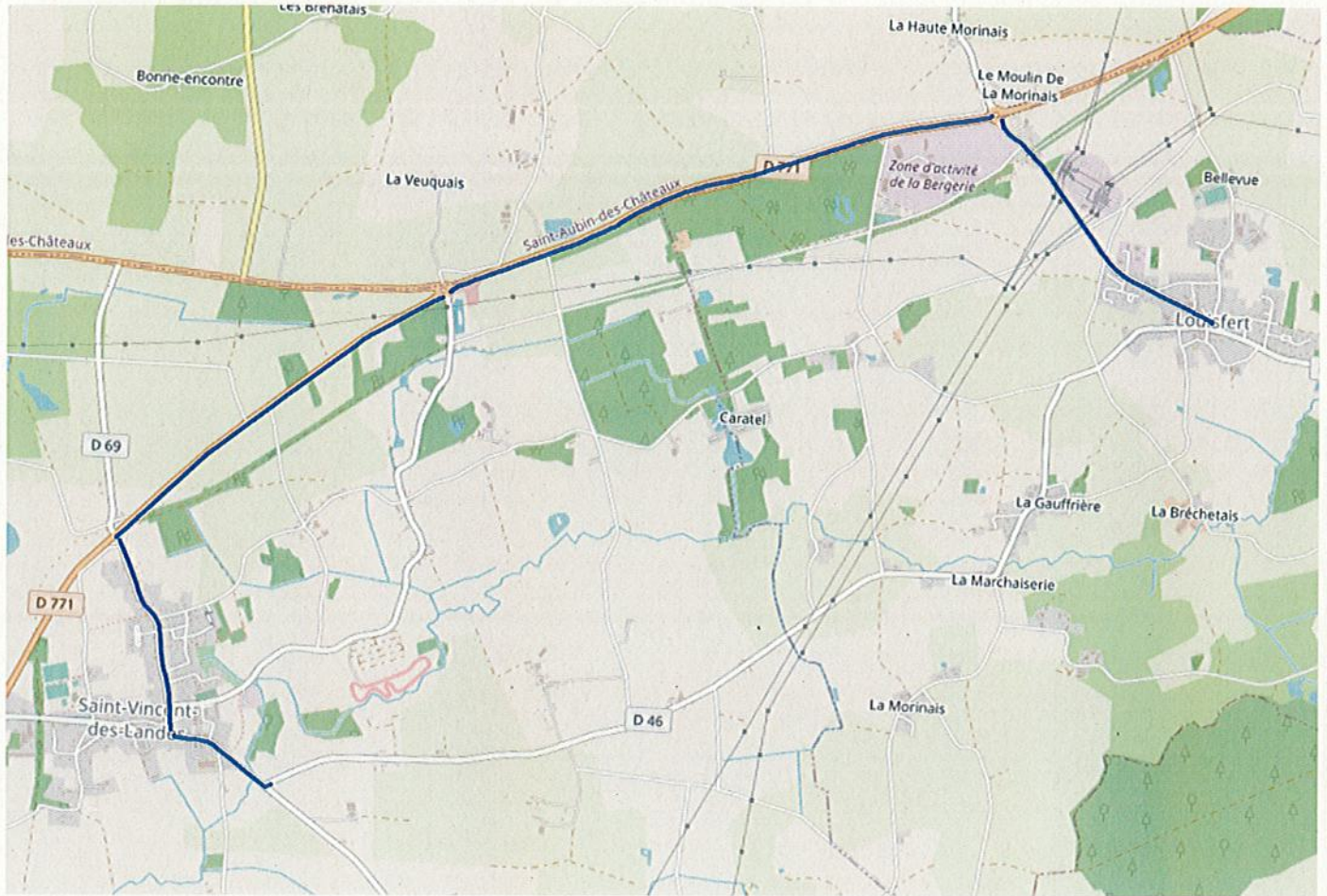
Philippe BELIZAIRE

Situation des travaux



Déviations(s)

La circulation sera déviée par :





Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant
Service aménagement
Affaire suivie par :
M Joseph CHATELAIN
Tél: 02 40 79 47 56
joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

NOZAY, le 4 mars 2026

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 46

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de réaliser des travaux sur le réseau RTE. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 46 classée RDL2 entre les PR 2 + 460 et 2 + 902 sur le territoire des communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES, LOUISFERT.

du jeudi 12 mars 2026 au jeudi 12 mars 2026

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

☒ Favorable

☐ Défavorable pour le motif suivant :



Le Maire

Alain RABU

, le 05 MAR. 2026

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou joseph.chatelain@loire-atlantique.fr



NOZAY, le 4 mars 2026

Direction générale territoires
Délégation Châteaubriant

Service aménagement

Affaire suivie par :

M Joseph CHATELAIN

Tél: 02 40 79 47 56

joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

Demande d'avis

à l'attention de Monsieur le Maire

Objet : travaux sur la route départementale 46

PJ : arrêté de circulation, plan de situation

Afin de réaliser des travaux sur le réseau RTE. La circulation routière sera interdite sur la route départementale 46 classée RDL2 entre les PR 2 + 460 et 2 + 902 sur le territoire des communes de SAINT-VINCENT-DES-LANDES, LOUISFERT.

du jeudi 12 mars 2026 au jeudi 12 mars 2026

Le département sollicite l'avis, sous 8 jours, sur le projet d'arrêté de circulation ci joint. Passé ce délai, l'absence de réponse de votre part vaudra accord tacite.

Avis COMMUNE

☒ Favorable

☐ Défavorable pour le motif suivant :



À Louisfert
Le Maire

, le 04 MAR. 2026

Merci d'adresser par retour mail ce document à
demandesdavis.di-da-blainchateaubriant@loire-atlantique.fr
ou joseph.chatelain@loire-atlantique.fr

Interdiction de :**Circuler**

Véhicules légers ☒
poids lourds ☒

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Voir schéma

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐
Nom : Cili Prénom : Valer
Dénomination : CDT Représenté par : Inabensa France Grupocox (RTE)
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal 13127 Localité : Vitrolles Pays : France
Téléphone 0624880014 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : valer.cili@grupocox.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☒
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 27 02 2026

Nom : Cili Prénom : Valer Nicolae Qualité : CDT

